

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2022-103

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le



ID : 069-246900740-20220920-CC_2022_103-DE

L'an deux mille vingt-deux

Le vingt septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 14 septembre 2022

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 26

Votes 32

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Luc CHAVASSIEUX, Raphaëlle GUERIAUD, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Pascal OUTREBON donne procuration à Séverine SICHE-CHOL
Magali BACLE donne procuration à Françoise TRIBOLLET
Anne RIBERON donne procuration à Bruno FERRET
Patrick BERRET donne procuration à Pascale CHAPOT
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis LANCHON

AGRICULTURE

**Attribution d'une aide
financière à
l'association
« Semons l'avenir »
pour l'organisation
d'une soirée débat sur
l'agriculture et les
pratiques agricoles**

Rapporteur : Madame Isabelle BROUILLET, Vice-Présidente déléguée à l'Agriculture

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'Aménagement de l'Espace,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et transition écologique » en date du 7 septembre 2022,

La Communauté de communes intervient depuis plus de dix ans pour maintenir et développer une agriculture génératrice d'emplois et de produits agricoles de qualité, qui concourt par ailleurs aussi à maintenir un aménagement équilibré du territoire et à façonner des paysages remarquables.

Conformément au plan de mandat, la politique agricole de la Copamo s'appuie autour de 4 axes principaux :

- Accompagner le renouvellement des générations pour une agriculture dynamique
- Favoriser une agriculture durable et une alimentation de qualité via un projet alimentaire territorial
- Encourager les projets agricoles innovants et résilients au changement climatique
- Faire connaître et valoriser l'agriculture du territoire ainsi que le métier d'agriculteur.

La Copamo soutient les actions de valorisation de l'agriculture dans le but de soutenir les agriculteurs et encourager les vocations. Il s'agit notamment de montrer l'importance de ce secteur pour notre territoire, d'encourager la consommation locale et de faciliter les relations avec les habitants.

« Semons l'avenir » est une association portée par des agriculteurs de toutes les filières présentes dans le Rhône. L'association a pour ambition de rapprocher les consommateurs des agriculteurs, de créer du lien entre la ruralité et le monde urbain et de communiquer sur les pratiques agricoles d'aujourd'hui.

Depuis 2020, l'association organise des soirées débat sur le département durant lesquelles des agriculteurs apportent des informations sur les questions que se posent les habitants notamment sur leurs pratiques agricoles.

« Semons l'avenir » propose d'organiser une soirée-débat sur la Copamo, le 14 octobre 2022 à 20 heures, salle du Conseil Communautaire.

Le budget prévisionnel est de 2 850 €.

Dépenses	Recettes
Animation : réunions d'organisation, distribution des affiches et flyers, animation de la soirée... 1 260 € (2.5j)	Copamo : 1 260 €
Communication : réalisation des visuels... 740€ (1.5j)	Autofinancement : 740 €
Buffet : 350 €	Autofinancement : 350 €
Salle : 500 €	Mise à disposition par la Copamo

« Semons l'avenir » sollicite un soutien financier de 1 260 € pour organiser cette soirée-débat.

La Commission d'Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et transition écologique » en date du 7 septembre 2022, propose d'attribuer une aide financière de 1 260 € à l'association « Semons l'avenir » pour l'organisation de la soirée débat.

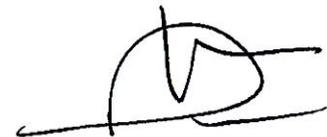
Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le
Notifié ou publié
le
Le Président

APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 1 260 € à l'association « Semons l'avenir » pour l'organisation de la soirée-débat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.



Le Président,
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 29 SEPTEMBRE 2022
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

